



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/03/042

Finances locales - divers

**Séance du 31 mars 2025**  
**Date de convocation : 18 mars 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**27 présents – 30 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Tarifs communaux : piscine municipale

**L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

**Absents ayant donné procuration :**

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT  
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET  
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

**Absents :**

Carole CALBA  
Emmanuelle GAVANON  
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

Suite délibération n° 2025/03/042

**RAPPORTEUR** : M. Mohammed TOUHAMI, conseiller municipal

**EXPOSE** : Les tarifs de la piscine municipale ont été modifiés en 2023.

	Tarifs à compter de 2023
Droit d'entrée enfant	1,50 €
Droit d'entrée adulte	3,00 €
<b>Abonnement (10 entrées)</b>	
Enfant	10,00 €
Adulte	20,00 €
Scolaires et groupes de Vauvert	Gratuit
Scolaires et groupes extérieurs à la commune	6,00 €

Cependant, pour la nouvelle saison 2025, il est envisagé :

- La gratuité pour les moins de 3 ans
- La gratuité pour les personnes en situation de handicap, sur présentation de la carte d'invalidité.
- La gratuité pour l'accompagnateur éventuel de la personne en situation de handicap.

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2025.

	Tarifs à compter de 2025
Droit d'entrée moins de 3 ans	Gratuit
Droit d'entrée enfant plus de 3 ans	1,50 €
Droit d'entrée adulte	3,00 €
Droit d'entrée aux personnes en situation d'handicap + 1 accompagnateur	Gratuit
<b>Abonnement (10 entrées)</b>	
Enfant	10,00 €
Adulte	20,00 €
Scolaires et groupes de Vauvert	Gratuit
Scolaires et groupes extérieurs à la commune	6,00 €

**DECISION** : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

Suite délibération n° 2025/03/042

## POUR EXTRAIT CONFORME

**Le maire,**



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025



ID : 030-213003411-20250331-DE202503\_0042-DE